Nations Unies S/2020/1290



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2149 (2014) par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à la résolution 2552 (2020) par laquelle il a prorogé son mandat jusqu'au 15 novembre 2021, ainsi qu'à la résolution 1996 (2011) par laquelle il a créé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et à la résolution 2514 (2020) par laquelle il a prorogé son mandat jusqu'au 15 mars 2021.

Comme vous le savez, les tensions se durcissent en République centrafricaine à l'approche des élections présidentielles et législatives, dont le premier tour est prévu pour le 27 décembre 2020. Une série d'attentats a été perpétrée dans l'ouest du pays depuis que la Cour constitutionnelle a annoncé sa décision, le 3 décembre 2020, d'invalider cinq candidats potentiels à l'élection présidentielle pour ne pas avoir rempli les critères de « bonne moralité » prévus par le code électoral du pays. Parmi les candidats jugés inéligibles à l'élection présidentielle figurait François Bozizé, ancien Président de la République centrafricaine, qui se déplace dans le pays depuis le 1er décembre 2020.

La décision de la Cour constitutionnelle a été utilisée par certains acteurs comme prétexte pour pousser vers une transition politique, qu'ils ne pouvaient pas obtenir par des voies juridiques ou politiques. Bien que son parti, le Kwa Na Kwa (KNK), ait dénoncé la décision de la Cour constitutionnelle, alléguant une manipulation politique, M. Bozizé a depuis reconnu publiquement les prérogatives de la Cour, appelé ses partisans à rester pacifiques et soutenu la candidature d'Anicet Georges Dologuélé, comme il l'a fait lors du second tour des élections en 2016. Toutefois, la coalition politique de l'opposition, qui comprend les partis de MM. Bozizé et Dologuélé, a ensuite annoncé, le 20 décembre 2020, la suspension de ses campagnes, citant entre autres l'impact de l'insécurité sur les activités de campagne et demandant le report des élections jusqu'après la tenue de consultations politiques avec tous les acteurs nationaux concernés.

Dans un climat politique de plus en plus tendu, les problèmes de sécurité se sont fortement multipliés ce mois-ci, des groupes armés ayant perpétré des attaques violentes et parfois coordonnées contre les forces de défense et de sécurité nationales, les acteurs humanitaires et la MINUSCA. Ils ont en outre tenté de perturber la campagne électorale en attaquant physiquement ou en intimidant certains candidats. Les principaux groupes armés signataires de l'Accord politique de février 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, tant les groupes armés anti-balaka que les ex-Séléka, ont annoncé, le 15 décembre 2020, la formation d'une

20-17753 (F) 291220 301220





coalition autour de M. Bozizé et ont appelé d'autres groupes armés à la rejoindre. Trois jours plus tard, le 18 décembre 2020, des attaques simultanées ont été perpétrées contre des positions des forces armées nationales à Bossembele et Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko) et à Bozoum (préfecture de l'Ouham-Pendé), provoquant des déplacements de civils et alimentant les spéculations sur une tentative de coup d'État imminente. Par la suite, les mouvements de groupes armés et les attaques ont continué à se multiplier dans des endroits d'importance stratégique.

Dans tous les cas, et en appui aux travaux de facilitation politique actuellement menés par mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, la MINUSCA a réagi avec fermeté conformément à son mandat et au plan de sécurité électorale intégré, en déployant des forces d'intervention rapide, ainsi qu'en renforçant sa présence le long des axes stratégiques et à Bangui, tout en apportant un soutien essentiel au processus électoral. La Mission a certes mis en place des plans de sécurité et d'urgence détaillés, appropriés et bien rodés pour les élections, mais le scénario actuel d'une alliance militaire en soutien à M. Bozizé, entre les groupes anti-balaka et les mêmes groupes ex-Séléka qui avaient mis fin à sa présidence en 2013, pose de nouveaux problèmes de taille. En outre, le renforcement de la MINUSCA a été nécessaire dans les zones où le déploiement prévu des forces nationales de sécurité et de défense ne s'était pas déroulé conformément au plan de sécurité intégré en raison de difficultés financières ou autres, ou lorsque des membres du personnel national avaient abandonné leur poste.

Compte tenu de la situation actuelle, et pour atténuer le risque de solliciter à l'excès la MINUSCA, il serait prudent d'augmenter temporairement ses capacités, notamment dans le cadre de la coopération entre missions. Plus précisément, je recommande le redéploiement temporaire, pour une période de deux mois, de deux compagnies d'infanterie et de deux hélicoptères militaires de manœuvre de la MINUSS, avec effet immédiat dès l'approbation du Conseil de sécurité, pour permettre à la MINUSCA d'accroître ses moyens de renforcer la sécurité dans les zones critiques tout en maintenant la sécurité de Bangui. Les hélicoptères de manœuvre seront essentiels pour harmoniser la composition des moyens aériens de la MINUSCA, ce qui lui permettra de couvrir tout le territoire national et de procéder à des interventions rapides afin d'assurer la sécurité et de protéger les civils. L'augmentation demandée rassurerait aussi beaucoup la population de la République centrafricaine, qui continue à souffrir le plus de l'intransigeance violente d'un petit nombre, et qui mérite d'avoir la confiance nécessaire pour exercer son droit de vote dans un climat pacifique et sûr.

Le Secrétariat mène des discussions avec les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes, comme l'exige la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité sur la coopération entre missions. Afin d'assurer le redéploiement immédiat du personnel et des biens de la MINUSS à la MINUSCA, je saurais gré au Conseil de sécurité d'approuver à l'avance les arrangements proposés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter dès que possible le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

António Guterres